

## MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ABONNÉS,

Compte-tenu des évolutions réglementaires et comme évoqué à plusieurs reprises en Conseil municipal, la régie des eaux communale vient de fusionner avec la Régie des Eaux de la Provence Verte (REPV), depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

### QU'EST-CE QUE LA REPV ?

Etablissement public local, la REPV a été créée en janvier 2020. Elle résulte de la Loi NOTRe qui transfère aux communautés d'Agglomération les compétences "eau" et "assainissement" jusqu'alors assurées par les communes. Elle fonctionne avec son personnel et de moyens propres et s'appuie sur des entreprises partenaires pour assurer certaines missions, comme le faisait la régie communale.

Durant sa 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement, la REPV est intervenue uniquement sur Brignoles et Châteauvert. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, Correns et Montfort-sur-Argens, puis Entrecasteaux et Tourves l'année suivante. Cette année, s'ajoutent Pourcieux et Saint-Maximin à compter du 1<sup>er</sup> janvier, La Celle à compter du 1<sup>er</sup> mars et Ollières, au 1<sup>er</sup> juillet.

Les élus Pourciérains ont toujours été attachés à une gestion en régie de ces services publics de proximité que sont l'eau et l'assainissement. L'adhésion à la REPV est apparue comme le prolongement logique de la régie communale.

Durant cette année 2023, les agents de la REPV et ceux de la commune vont travailler de concert, de manière à ce qu'une transmission des connaissances et qu'une prise en main progressive du patrimoine dédié à l'eau et à l'assainissement soient faites dans les meilleures conditions possibles (réservoirs, réseaux, station d'épuration et ouvrages annexes).

Cette configuration offre plusieurs avantages :

- Le périmètre d'intervention plus conséquent permet des économies d'échelle, notamment pour l'acquisition de matériels ou lors des négociations avec les entreprises de travaux publics ;
- L'expertise technique que la REPV peut mettre à disposition de la commune grâce à son bureau d'études ;
- La taille de la structure, qui permet, de par le nombre d'agents techniques mobilisables, de garantir une sécurité plus grande en cas de problèmes ponctuels nécessitant des renforts de personnels (difficultés de type casses conséquentes ou autres, inhérentes au fonctionnement d'un service de l'eau ou de l'assainissement) ;
- Enfin, parce qu'intervenant sur un nombre plus grand d'abonnés, la REPV offre une palette de modalités de règlement des factures plus complète, avec la mise en place de règlements en ligne, via un portail dédié dont les modalités de fonctionnement vous seront précisées avec votre prochaine facture (la REPV se substituera au Trésor public pour les encaissements).



L'arrivée de la REPV sur Pourcieux en qualité de gestionnaire des ouvrages dédiés à l'eau et à l'assainissement est concomitante de l'engagement souhaité par les élus du Conseil municipal dans des études visant à doter prochainement la commune d'une nouvelle station d'épuration, l'actuelle étant arrivée en limite de ses capacités. En outre, s'agissant des investissements à engager sur les réseaux d'eau et d'assainissement à l'avenir, sachez qu'ils seront systématiquement discutés entre la REPV et les services de la Commune pour limiter au maximum les nuisances pour les riverains, notamment en engageant des travaux mutualisés à chaque fois que cela sera possible.

En qualité d'administrateurs, nous souhaitons venir à votre rencontre pour vous faire part de ces changements et de ces nouveautés. Et en profiter pour vous souhaiter une très belle nouvelle année.



**DIDIER BRÉMONT**  
Président de la Régie  
des Eaux de la Provence Verte  
Maire de Brignoles



**CLAUDE PORZIO**  
Administrateur de la Régie  
des Eaux de la Provence Verte  
Maire de Pourcieux

## → INFORMATIONS IMPORTANTES

- La Régie des Eaux de la Provence Verte est ouverte à l'accueil du public, au 51 rue des Déportés (1<sup>er</sup> étage) à Brignoles, **tous les jours, de 8h30 à 12h.**
- Accueil téléphonique **de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, 04 98 05 30 50** (hors jours fériés).
- Email : [contact@repv.fr](mailto:contact@repv.fr).

## → ASTREINTE TECHNIQUE

- En dehors des horaires de bureau, y compris les week-ends et les jours fériés, la Régie reste accessible **pour toute urgence** (débordement d'égout sur la voie, fuite de canalisation en domaine public, manque d'eau dans votre logement, etc.) **un seul numéro : 06 71 86 46 04.**

**Régie des Eaux de la Provence Verte**  
51 rue des Déportés 83170 Brignoles  
**04 98 05 30 50 – [contact@repv.fr](mailto:contact@repv.fr)**